

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	51 (1922)
<b>Heft:</b>	13
<b>Rubrik:</b>	Programme des cours complémentaires

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Programme des cours complémentaires

---

## I. Organisation

Les dispositions des art. 203 à 218 du règlement général des écoles primaires, du 8 août 1899, sont applicables aux cours complémentaires des jeunes gens, sous réserve des clauses suivantes et de celles relatives aux absences scolaires illégitimes et contenues dans l'arrêté du 22 mars 1921 :

Les cours complémentaires sont obligatoires pour tous les élèves libérés de l'école primaire et ne se livrant pas à des études secondaires ou supérieures. Les élèves astreints aux cours d'apprentis de commerce ou de l'industrie sont dispensés de ces cours, sous condition qu'ils possèdent ou reçoivent dans les cours professionnels une instruction générale conforme au programme prévu. La dispense de fréquenter les cours complémentaires est de la compétence de l'inspecteur ; les cas de recours sont réservés à la Direction de l'Instruction publique. Les cours agricoles ou semi-professionnels peuvent grouper les meilleurs élèves de deux ou plusieurs localités.

Les cours ont lieu pendant le jour, aux heures convenant le mieux à l'ensemble des élèves selon les circonstances locales. Ils se donnent, autant que possible, le jour du congé hebdomadaire des écoles primaires.

Le cours semestriel comprend au minimum 16 et au maximum 20 séances de 4 heures, soit, au total, 64 ou 80 heures, non compris les examens de clôture.

La répartition des branches du programme est fixée selon un système de rotation sur les 8 heures que comprennent deux semaines consécutives.

Le programme général est réparti d'année en année dans un cycle de trois semestres consécutifs.

Les élèves sont groupés en une seule section. Toutefois, l'instituteur tient compte de la force des élèves pour donner au programme plus ou moins d'extension et, dans les cercles scolaires qui possèdent plusieurs cours, les élèves peuvent être sectionnés par année d'âge.

Les textes faisant l'objet des branches orales servent de thème aux exercices subséquents de rédaction, d'orthographe, de calcul, de comptabilité et de dessin. Le programme, dans son ensemble, est conçu de façon à orienter le jeune homme vers son avenir moral, économique, professionnel, civique, et à tenir compte des besoins de chaque région.

A la fin de leur dernière année de cours, les élèves subissent

un examen spécial en vue de l'obtention d'un certificat d'études complémentaires. Seuls sont mis au bénéfice de ce certificat les élèves qui obtiennent, durant le dernier cours semestriel et aux épreuves finales, la note 1 ou 2 sur toutes les branches du programme (échelle de 1 à 5). Les notes de conduite, d'application et d'exactitude entrent en ligne de compte.

La liste des élèves qui obtiennent ce certificat est publiée dans la *Feuille officielle* avec les notes.

## II. Répartition des heures

	(par $\frac{1}{2}$ heures)	
I <sup>re</sup> semaine		II <sup>me</sup> semaine
Lecture		Apologétique
Rédaction		Lecture
Idem		Rédaction
Comptabilité		Géographie
Agriculture ou connais. prof.		Calcul oral
Histoire		Calcul écrit
et instruction civique		Correction
Dessin		Gymnastique

*N.-B.* — Un exercice de chant patriotique sera intercalé chaque quinzaine.

## III. Programme

### APOLOGÉTIQUE

(Programme fixé par l'autorité ecclésiastique.)

#### LECTURE

*Programme* : Lectures se rapportant à la morale chrétienne, à l'antialcoolisme, à l'hygiène, à la vie sociale et économique, aux œuvres de prévoyance et de bienfaisance publique, aux diverses professions, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, aux rapports entre patrons, ouvriers, domestiques et apprentis, aux événements du jour, à l'histoire et à la géographie, à l'organisation politique du pays et aux devoirs des citoyens.

*But et moyens* : Lecture aisée, correcte, intelligente et expressive, avec compte rendu libre au point de vue du fond et de la forme. Exercices de conversation, d'interprétation et d'amplification de textes lus. Causeries se rapportant à des lectures faites à domicile. Travail d'assimilation par l'étude des morceaux choisis.

## RÉDACTION

*Programme* : Exercices de correspondance pratique dans les divers genres usités ; récits simples et vivants, descriptions prises sur le vif, dissertations et travaux divers sur des sujets puisés dans le programme de lecture. Rédaction de protocole, de compte rendu d'une assemblée, d'une conférence, de l'activité d'une société. Travaux en rapport avec la vie économique, professionnelle, la marche des affaires communales, paroissiales, cantonales et fédérales. Actes usuels, contrats divers.

*But et moyens* : Travaux écrits, corrects au point de vue du fond et de la forme. Exercices pratiques d'orthographe et de construction de phrases. Ecriture régulière et bien lisible. Préparation et correction collective de travaux modèles. Etude pratique des moyens de former et d'améliorer le style.

## CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

*Agriculture*. — Economie rurale, botanique agricole, étude et amélioration du sol, engrais, cultures diverses, arboriculture et culture maraîchère.

Bétail : anatomie et physiologie des animaux domestiques ; élevage et hygiène du bétail.

Apiculture, aviculture.

Machines agricoles, constructions rurales, législation et association agricoles ; industrie laitière et économie alpestre.

Vie de l'agriculteur ; ses avantages et moyens de résoudre ses difficultés.

*Professions diverses*. — Notions générales des professions auxquelles s'adonnent les élèves de chaque cours ; apprentissages, qualités requises pour embrasser avec succès telle profession ; relations entre patrons, ouvriers et apprentis (contrats) ; organes professionnels institués d'office ; loi sur les apprentissages.

Matières premières d'où proviennent les produits des divers métiers exercés ; origine, préparation et transformation. Outils et appareils, machines, ateliers. La grande et la petite industrie. Histoire du développement des métiers en général et de tels métiers en particulier. Nécessité de développer telle profession suivant les besoins de la contrée.

Etude identique pour les branches d'activité commerciale.

Amour du travail, moyens de cultiver le goût de la profession choisie. Les prix de revient. Avantages et difficultés économiques de chaque profession. Relations entre certaines professions. Entreprises et adjudications de travaux. Conscience à apporter dans les affaires.

*But et moyens* : Causeries pratiques suivies de discussion, d'échanges de vues sur les questions traitées. Lectures en classe et à domicile se rapportant aux sujets étudiés. Visites démonstratives d'exploitations et de travaux agricoles, d'ateliers, de fabriques, de chantiers, de maisons de commerce. Travaux d'application. Développement du goût professionnel. Exercices manuels.

### CALCUL ORAL ET ÉCRIT

Etude complémentaire de la V<sup>me</sup> et VI<sup>me</sup> série de calcul, avec adaptation aux besoins des élèves. Calcul du cône, du tronc de cône, de la pyramide, du tas de gravier, d'un tas de foin, d'une bille. Rapports entre les nouvelles et les anciennes mesures encore usitées. Problèmes en application des notions agricoles, professionnelles et commerciales. Exercices pratiques de mesurage et de cubage, usage des tables. Problèmes de récapitulation. Exercices oraux et écrits.

### COMPTABILITÉ

Rédaction de quelques actes usuels : reçus, notes à acquitter, reconnaissances et procurations.

Sens des mots : *doit, avoir, débiter, créditer*, dresser des notes, mémoires et factures.

Compte de caisse, comptes particuliers (d'un ouvrier de campagne, d'un champ, etc.).

Actes usuels : emploi de formulaires de poste, de chemin de fer et de télégraphe ; mandats et chèques postaux, télégrammes, lettres de voiture, etc...

Compte de caisse, comptes individuels (d'un ouvrier d'atelier, d'un maître d'état, d'une construction, etc.), recherche du prix de revient d'une marchandise, d'un meuble, etc.....

Actes usuels : lettre de change ou traite avec endossement, billet de change ou billet à ordre, chèque.

Tenue de quelques livres indispensables à un agriculteur ou à un artisan : inventaire, bilan, brouillard et compte de caisse, calculs des dépenses générales d'une exploitation, prix de revient, comptabilité communale, comptes de curatelle.

### GÉOGRAPHIE

Etude physique et politique de la Suisse dans son ensemble. Aspect physique, climat, flore et faune avec application à la vie économique. Exploitation du sol et du sous-sol. Agriculture, industrie et commerce par régions ; moyens de communication ; produits d'importation et d'exportation. Raisons de la situation économique de chaque canton ; efforts des habitants dans la lutte pour l'existence.

Pays limitrophes ; caractères saillants des pays de la nouvelle Europe. Coup d'œil sur les principaux pays du monde. Voyages géographiques par terre et par mer ; les grandes voies de communication d'un pays à un autre.

*Moyens* : Lecture des cartes. Exercices de reconnaissance des conditions géographiques à l'examen d'une carte. Appréciation des distances et des difficultés itinéraires.

### HISTOIRE

Quelques faits de l'histoire locale et régionale. Monuments historiques à proximité. Faits principaux de l'histoire du canton de Fribourg ; formation territoriale. Les grands traits de l'histoire suisse depuis ses origines à 1291. L'alliance des trois cantons primitifs ; son développement jusqu'à la formation de la Confédération des vingt-deux cantons. La Suisse de 1815 à nos jours ; régimes successifs. La Suisse et la guerre mondiale. Développement historique de la Constitution fédérale ; son évolution ; situation actuelle des cantons et de la Confédération au point de vue politique. Origine de la différence des langues, des races et des religions en Suisse.

*But et moyens* : Liaison de notre histoire avec celle des peuples voisins. Formation du jugement, du souci de la vérité historique, du goût de la recherche des faits passés.

### INSTRUCTION CIVIQUE

Organisation et fonctionnement d'une société constituée dans la contrée, commune ou région (exemple : une société agricole ou professionnelle). But de diverses sociétés existantes ; coopération de l'individu au bien collectif.

Organisation politique, administrative et judiciaire de la commune, de la paroisse, du district, du canton et de la Confédération. Loi sur les communes et paroisses, constitution cantonale et fédérale. Détail des diverses organisations civiles et de leur fonctionnement. Divers ordres d'autorités. Organisation militaire de notre pays ; devoirs du citoyen-soldat ; amour de la patrie.

Droits et devoirs du citoyen suisse par rapport aux groupements civils dont il fait partie. Le devoir du citoyen-électeur. Les impôts : obligation de les payer.

Applications pratiques de quelques articles du code civil. Loi sur les fabriques ; la responsabilité civile, l'assurance-maladie et accidents. Esprit social. Œuvres de protection de l'individu et de la société. Comparaison de notre régime politique avec celui des pays voisins.

*Moyens* : Causeries et discussions. Exercices pratiques. Usage de documents et de formulaires.

## DESSIN

### I<sup>re</sup> année :

a) *Dessin géométrique* : tracé des lignes, angles, arcs ; division en parties égales (*emploi de la règle graduée et du compas*) ; tracé des perpendiculaires et des parallèles ; construction de quelques figures géométriques : triangle, carré et cercle ; division de la circonference en 4, 8, 6, 3, 5 et 10 parties égales, pour obtenir différents polygones réguliers.

b) *Eléments de projection* : quelques notions théoriques sur les trois plans de projection. Plan vertical ou *élévation*, plan horizontal ou *plan* et plan de profil ou *coupe* ; quelques exercices de démonstration ; projection des solides : cube, prisme rectangulaire et prisme hexagonal ; tracé du développement de chacun de ces solides.

c) *Applications, croquis cotés* : représenter en élévation, plan et coupe (longitudinale ou transversale) de petits objets, se rapprochant par leurs formes des figures géométriques étudiées, tels que : caisse ou tiroir d'une table, boîte fermée, etc...

### II<sup>me</sup> année :

a) *Dessin géométrique* : tracé de quelques courbes usuelles : ellipse, ovale, spirale, cintres, etc...

b) *Projection* : revue des notions étudiées au premier semestre, — représenter en élévation et en plan avec le développement les figures suivantes : cylindre, cône, tronc de cylindre et tronc de cône.

c) *Croquis cotés* : exécution du dessin d'objets, d'après les trois plans de projection ; relevé des cotes au moyen du mètre, du pied à coulisse ou du compas d'épaisseur. — *Sujets divers* : petit banc, tabouret, tréteau, pupitre à musique, chevalet à scier le bois, etc.

### III<sup>me</sup> année :

*Croquis cotés* : quelques sujets tirés de la menuiserie ; étude des assemblages : droits, obliques, à mi-bois, à queue d'hironde, à onglet, embrèvements, panneaux, porte de buffet, barrière en bois, etc. — Motifs tirés de la mécanique : manivelle, poulie pour courroie, palier, fourche et tête de bielle et autres pièces provenant de machines agricoles.

Emploi du croquis coté dans le dessin d'architecture : porte d'un appartement, fenêtre avec encadrement, passerelle en bois, hangar, abri en charpente, fenil, grange, baraquément ; plan d'une chambre, d'un bâtiment.

## GYMNASTIQUE

Une leçon de  $\frac{1}{4}$  d'heure, comprenant les exercices suivants, sera donnée au milieu de chaque matinée de cours. Les exercices sont à tirer du 3<sup>me</sup> degré du manuel fédéral de gymnastique.

1. Exercices d'ordre et de marche ; préliminaires (mouvements de bras et de jambes).

2. Exercices populaires : lever, jeter, lancer (haltères, pierres, balles).

3. Préliminaires : exercices correctifs (mouvements du torse).

4. Saut ou course et exercices respiratoires. La course peut se pratiquer sous forme de jeu.

*N. B.* — Il est recommandé aux instituteurs d'établir des cours préparatoires avec ou sans armes. Ces cours prévus par l'ordonnance fédérale du 2 novembre 1909 sont subventionnés par la Confédération.

*But.* — Les exercices d'ordre et de marche contribuent à donner aux jeunes gens une démarche vive et une tenue correcte. Les exercices populaires tendront à développer la force, la dextérité et l'agilité. Les exercices correctifs sont de toute importance pour remédier aux défauts corporels au moment où les os se modifient.

### CHANT

Etude, chaque année, de deux chants ayant un caractère national et patriotique.

### LA COMMISSION DES ÉTUDES

dans sa séance du 23 mai 1922, a adopté le présent programme à titre d'essai pendant une période de trois ans et en a fixé la mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> novembre 1922.

*Le conseiller d'Etat, directeur,*

GEORGES PYTHON.



### JOURNAUX ET REVUES

Nos Evêques nous adressaient, dans leur allocution à l'occasion de la Fête fédérale d'action de grâces 1922, l'avertissement que voici : « Il règne un peu partout, au sujet des lectures, des idées lamentables. On se croit libre de lire n'importe quoi, sans contrôle et sans direction. Les lois si sages de l'Eglise qui limitent cette liberté dangereuse sont, pour beaucoup de gens, une contrainte inacceptable... » Parmi les écrits les plus dangereux, la lettre épiscopale signale ceux qui portent préjudice à la foi. Et ce qu'elle dit du livre, elle le dit expressément du journal aussi.

Or l'Eglise a une doctrine, en ce qui concerne l'éducation et l'école. Les journaux et revues pédagogiques rentrent donc dans la catégorie des lectures sur lesquelles Nosseigneurs les Evêques suisses ont attiré notre attention. Qui s'abonne à un périodique qui combat systématiquement les institutions et les